

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 16 JANVIER 2018

L'an deux mil **dix-huit** et le **seize janvier** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire,**

Présents : **Mmes** BERSANS, BRUN, CLASTRE, HOURS, **MM.** MARSAGUET, DUPOUY, PIAT, TIRET-CANDELE, MICHON, MEGE, BERNADAS, VALTON, SANCHEZ.

Absente-excusee : Mme LACAVE-PISTAA

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2017

Approuvé à l'unanimité des présents

2°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 décembre 2017

Approuvé à l'unanimité des présents

3°) Paiement du quart des dépenses avant le vote du Budget primitif 2018

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits du budget de l'exercice précédent soit 34 192 euros, afin de faire face à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Elle expose les travaux prévus :

- Compte 2315 opération 63 : Travaux de voirie et barrières : 23 000 € HT
- Compte 2183 opération 64 : Ecran d'ordinateur pour la mairie : 150 € HT
- Compte 2188 opération 64 : Ustensiles de cuisson pour la cantine : 1 000 € HT

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement prévues avant le vote du budget dans la limite prévue par la loi.

Approuvé à l'unanimité des présents

4°) Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps non complet et d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet

Mme le Maire informe que pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées par les agents, il convient de créer un emploi **d'agent de maîtrise** à temps non complet pour assurer les missions d'agent d'entretien polyvalent et un emploi **d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe** à temps complet, pour assurer les missions d'adjoint d'animation à la garderie et à l'école.

Le Conseil Municipal approuve et décide de créer un emploi **d'agent de maîtrise** à compter du **1^{er} février 2018** et un emploi **d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe** à compter du **1^{er} mars 2018**.

Approuvé à l'unanimité des présents

5°) Approbation du transfert de la compétence "assainissement collectif" de la Commune de Vielleségure au Syndicat d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical du 5 décembre 2017 du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse approuvant la demande de transfert au Syndicat de la compétence "assainissement collectif" de la Commune de Vielleségure.

Le Conseil municipal approuve le transfert de la compétence "assainissement collectif" de la Commune de Vielleségure au Syndicat d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse.

Approuvé à l'unanimité des présents

6°) Création du SIVOM de l'Ile aux enfants

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) d'Artiguelouve accueille les enfants issus des communes d'Arbus, Artiguelouve, Aubertin, Laroïn et Saint Faust et est actuellement géré sous forme associative.

Afin de pérenniser la mutualisation existante, les Maires de ces communes proposent la création d'une structure intercommunale à laquelle pourrait être transféré les compétences relatives au service public ALSH et éventuellement celles de l'ALAÉ.

Le Conseil Municipal adopte les statuts et décide la création d'un SIVOM (Syndicat à Vocation Multiple) avec l'ALSH (compétences obligatoires) et l'ALAÉ (compétences à la carte). L'assemblée valide également les modalités de mise à disposition du bâtiment par la commune d'Artiguelouve.

De plus, afin que le Comité Syndical puisse s'installer après la parution d'un arrêté de M. le Préfet, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants :

- **Mme Martine RODRIGUEZ et Mme Sandrine BERSANS, ayant obtenu la majorité absolue (14 voix), ont été proclamées délégués titulaires.**

- Mme Isabelle BRUN et Mme Françoise CLASTRE, ayant obtenu la majorité absolue (14 voix), ont été proclamées délégués suppléants.

Approuvé à l'unanimité des présents

7°) Télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité

Mme le Maire informe que la dématérialisation des procédures est un axe majeur de l'administration au niveau national.

Cette procédure permet de transmettre par le biais de la plateforme eadministration64, les actes soumis au contrôle de la légalité (actes budgétaires....)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de télétransmission

Approuvé à l'unanimité des présents

8°) Divers

a) Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise relative à l'emploi des crédits :

Transfert du compte 022 Dépenses imprévues : - 4 826 €

Sur le compte 739223 : + 4 826 € Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)

b) Repas des aînés du 14 janvier 2018 : l'ensemble des participants sont satisfaits

c) Mairie

Des devis ont été réalisés pour la réfection des volets de la mairie.

d) Emploi d'ouvrier polyvalent

Les candidats au poste d'ouvrier polyvalent sont convoqués en mairie le 26 janvier 2018 ; ils seront reçus par Mme le Maire, les adjoints et une personne du service recrutement de la maison des communes.

e) Tempête

Aucun dégât n'a été signalé lors de la dernière tempête

N'ayant plus à délibérer, la séance est levée à 22 h 40

Les délibérations du Conseil Municipal le cas échéant et le présent compte-rendu seront affichés en mairie.